



ARRETE DU MAIRE N° 2021 034 DP

Abroge l'arrêté 2020-092-ST

Définissant les restrictions et/ou les interdictions de Circulation et de Stationnement (temporaire)

Occupation de l'espace public : base vie

Chez Mme GSELL Anne-Marie devant les n° 18 et 20 rue des Potiers – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Le Maire de la Ville de Kayserberg Vignoble

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-5-1, L.2213-1 à L.2213-6-1 et L.2542-1 à L.2542-4,

VU le code de la route et notamment les articles R.110-1 et suivants, R.411-1, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à R.411-28 et R.417-1 à R.417-13,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire) en vigueur,

VU le point de chantier effectué sur place le 9 juillet 2020 avec la société HOFFERT ARCHITECTURE au sujet de l'occupation du domaine public et de la localisation de la base de vie

CONSIDERANT que la réalisation des travaux nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement, et ce afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargés de leur réalisation, et des usagers de la voie communale,

ARRETE

ARTICLE 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2020_092_ST

ARTICLE 2

Le pétitionnaire est autorisé à occuper l'espace public pour une base vie qui sera installée entre les n° 18 et 20 rue des Potiers - 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE.

La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés pendant la durée du chantier, jusqu'au 25 juillet 2021.

ARTICLE 3

En cas de nécessité, les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier rue des Potiers– Kayserberg Vignoble :

- Interdiction de stationner devant les n° 18 et 20 rue des potiers : stationnement réservé pour l'installation du lieu de vie
- Interdiction de stationner à tous véhicules devant les n° 36 et 38 rue des Potiers pour permettre la circulation dans la rue des Potiers.
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds sauf véhicules de chantier, municipaux et de sécurité.

ARTICLE 4

Afin de ne pas gêner la circulation dans la rue des Potiers, tous les véhicules de chantier devront stationner Place des Malgré-Nous.

ARTICLE 5

Une dérogation exceptionnelle de stationnement devant les n° 36 et 38 sera accordée temporairement et ponctuellement aux véhicules de chantier pour le déchargement et le chargement de matériel en fonction des besoins de l'avancement du chantier.

ARTICLE 6

L'attention des usagers sera attirée sur la nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation appropriée, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8ème partie – Signalisation temporaire.

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par HOFFERT ARCHITECTURE.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux seront à la charge d'HOFFERT ARCHITECTURE.

ARTICLE 7

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 8

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 9

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Kaysersberg Vignoble et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kaysersberg Vignoble, le 25 mai 2021

 L'Adjoint Délégué
Marie-Paule BALERNA

Ampliation : M. le Procureur de la république, M. le Juge d'Instance, M. le Commandant de la Communauté de Brigade de KAYSERSBERG VIGNOBLE/LAPOUTROIE, Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG VIGNOBLE, HOFFERT ARCHITECTURE – ZA LES ERLÉN – 11 rue des Saules – 68920 WETTOLSHEIM, Brigades Vertes, Police Municipale, Centre de secours de KAYSERSBERG VIGNOBLE, S.D.I.S. de COLMAR, Services Techniques, Presse + affichage